

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 119 (1974)
Heft: 2

Artikel: Le terrorisme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Lieutenant-colonel EMG M.-H. Montfort

Rédacteur adjoint: Lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinen

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.

Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse

périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.

Permédia - 6002 Lucerne Hirschemattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS: Suisse 1 an: Fr. 26.— Prix du numéro
Etranger 1 an: Fr. 32.— Fr. 3.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.

Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Le terrorisme

Le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, de Paul Robert, définit ainsi le terrorisme:

« Emploi systématique de mesures d'exception, de la violence pour atteindre un but politique (prise, conservation, exercice du pouvoir...) et spécialement ensemble des actes de violence (attentats individuels ou collectifs, destructions...) qu'une organisation politique exécute pour impressionner la population et créer un climat d'insécurité. »

I. FORMES DE TERRORISME

Dans une récente étude, Gaston Bouthoul¹ analyse les différentes formes d'action du terrorisme ainsi que ses effets immédiats. L'acte terroriste a pour but et résultats premiers de répandre des « ondes de crainte ». Il vise à créer des psychoses de peur.

On peut distinguer quatre formes de terrorisme:

¹ Le terrorisme, paru dans *Etudes polémologiques, Revue française de polémologie*, n° 8, avril 1973, p. 37-46.

Le terrorisme du pouvoir, ou du gouvernement, est le plus redoutable. Il est un instrument du Pouvoir contre ses concitoyens, sujets ou administrés et peut être utilisé à une large échelle. Selon Jules Romains, « le terrorisme peut être une méthode de gouvernement, parce qu'en agissant sur l'imagination des masses gouvernées il augmente le pouvoir de la loi ». L'histoire donne de nombreux exemples de terrorisme du pouvoir: la Terreur pendant la Révolution française et, plus récemment, la Gestapo, les purges staliniennes. L'inquisition en Espagne montre que le terrorisme du pouvoir peut même s'étendre sur de longues périodes.

Le terrorisme des vaincus est employé par les peuples vaincus qui n'ont pas les forces et ressources nécessaires pour mener une guerre ouverte et affronter de grands combats. Ils s'efforcent de rendre la situation intenable à l'adversaire en le harcelant par de petits groupes. Le terrorisme des vaincus est en général plus efficace à la campagne que dans les villes. C'est depuis la campagne que l'on s'attaque aux communications et au ravitaillement des villes.

Le terrorisme de guerre civile apparaît lorsque deux populations, compatriotes et vivant ensemble depuis des siècles, sont exaspérées l'une contre l'autre par un conflit religieux ou idéologique. L'Irlande du Nord en est le malheureux exemple de notre époque. Cette forme de terrorisme risque, si elle s'aggrave par une escalade successive de son ampleur et de son intensité, de déboucher finalement sur la guerre civile.

Le terrorisme subversif se manifeste contre le régime qui gouverne le pays ou dans la lutte entre factions opposées. Devant compter avec la vigilance et la répression des forces de l'ordre, il est en général téléguidé depuis l'étranger, siège d'une organisation plus ou moins importante. Les exécutants par contre sont toujours en petit nombre, souvent infiltrés pour les besoins d'une action déterminée.

II. EFFETS DU TERRORISME

Les actions terroristes doivent avant tout frapper l'imagination, susciter des sentiments violents de crainte, d'indignation ou de sympathie. Répétées, elles peuvent finir par lasser ceux qu'elles devaient influencer ou gagner. Elles peuvent ainsi provoquer des réactions de l'opinion publique et une législation d'exception au profit du maintien de l'ordre public.

Les détournements d'avion mettent en évidence un autre aspect du terrorisme, celui de son effet de dissuasion. Comme le dit Jean Guitton¹ de l'Académie française, « le seul agresseur, surtout s'il se résigne à disparaître dans la mort avec sa victime, dispose d'une puissance presque infinie. La seule crainte de la mise à mort d'un seul otage, peut soumettre un empire à ce faible pirate ».

La dissuasion doit être crédible. Reprenons Guitton: « Celui qui menacerait toujours, sans exécuter jamais, menacerait en vain, comme le père qui annonce à l'enfant qu'il punira et qui ne punit jamais. Il faut donc parfois rendre la menace vraisemblable. Et voilà pourquoi certains otages sont féroce­ment exécutés. »

Tant que la dissuasion reste crédible, les actions de terrorisme peuvent se répéter sans que les sentiments provoqués par elles ne s'émoussent par une accoutumance au phénomène de répétition.

LE TERRORISME RÉCENT ET CONTEMPORAIN

En cinq ans, soit pour les années 1968 à 1972, l'Institut français de polémologie a recensé et analysé 2256 manifestations de violence collective, dont 717, soit 31 % étaient des actions de terrorisme². Il s'en dégage les constatations suivantes:

1. Quant à la fréquence des actions de terrorisme:

a) elles ont été peu nombreuses:

dans les Etats à forte armature policière ou à idéologie vigoureuse; autour des guerres (Vietnam) où, dans les zones des hostilités, les combats classiques et la guerre révolutionnaire ont été intenses; il semble que là où, des deux côtés, la violence peut s'exprimer sur place, il reste peu de champ pour les actions extérieures du terrorisme; dans ceux des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord où une opposition peut espérer se faire entendre par des voies légales sans se sentir acculée à des actes de désespoir;

b) elles ont été nombreuses:

dans les Etats à idéologie ou à structure faibles (par exemple en Amérique latine);

¹ *Le pirate et l'atome*, paru dans *Le Figaro*, du 23 janvier 1973.

² René Carrère et Pierre Valat-Morio, *Mesure du terrorisme de 1968 à 1972*, paru également dans *Etudes polémologiques*, n° 8, avril 1973, p. 47-57.

autour des guerres où les combats classiques et la guerre révolutionnaire sont ralentis (exemple: conflit israélo-arabe après les Six jours);

2. Quant au mode d'action:

- a) la tendance à agir de loin (« combattre de loin est naturel à l'homme » disait déjà Ardant du Picq): l'action est portée du pays adverse dans un pays étranger parfois éloigné; on recourt à des lettres et colis piégés pour échapper aux dispositifs de protection exposant les auteurs d'actions directes; la bombe explosant instantanément est remplacée par un engin à retardement ou télécommandé;
- b) l'escalade: augmentation du nombre d'otages; enlèvement d'avion après l'action sur des biens terrestres; passage de l'attentat contre un bien ordinaire à la menace contre une installation nucléaire.

3. Quant à l'ampleur du terrorisme:

- a) la tendance actuelle est d'ajouter ou de prétexter des motifs idéologiques qui se superposent aux motifs politiques et aux activités de rapine. C'est ainsi que certains enlèvements d'otages, des hold-ups et détournements d'avions sont présentés comme des actions politiques « idéalistes »;
- b) le terrorisme du pouvoir mis à part, il apparaît que, du point de vue statistique, le nombre des victimes du terrorisme pur, (c'est-à-dire sans visées de rapine) est en général très faible. (Aux Etats-Unis il est sans commune mesure avec les 18 000 tués par armes à feu en moyenne par an; en Europe la même proportion existe avec la criminalité et bien plus encore avec les accidents de la route).

IV. CONCLUSION

L'acte terroriste est payant lorsque, par son retentissement, il permet d'atteindre des effets politiques.

La meilleure protection contre le terrorisme réside, pour l'Etat démocratique, dans sa capacité de faire respecter son ordre intérieur en tout temps sur l'ensemble de son territoire. Alors le terrorisme ne payera pas.

Rédaction RMS